

Comment Sorko et les gros actionnaires ont concocté l'accord avec GDF

Le pédégé du groupe privé "a semble" résister pour faire monter le tapis. Au profit de ses employeurs



LE 30 août, dans l'après-midi, à Puniversité d'été du Medef, quand Sarkozy, sur un ton vibrant, enjoint les dirigeants de Suez de « faire un choix stratégique » en se séparant de leur filiale d'environnement pour fusionner avec Gaz de France, il ne prend pas de risque. Il sait que les grands actionnaires de Suez ont convoqué, le matin même, le président du groupe, Gérard Mestrallet, pour siffler la fin de la partie. Il n'a pas vraiment le choix. Son actionnaire principal est le milliardaire belge Albert

Frère, un intime de Sarko, associé à la plus grosse fortune canadienne, Paul Desmarais, qui invita naguère le Président en vacances. Ils se sont assuré l'appui de René Caron, patron du Crédit agricole. Et le numero deux de Suez est un employé d'Albert Frère.

Jusqu'au bout, Mestrallet a semblé résister, alors qu'en réalité (on ne l'apprendra qu'après coup) il a déjà commencé à lâcher du lest. Le jeudi 30 au matin, encore, avant de se faire admonester par ses actionnaires, il fait diffuser un communiqué dans lequel il exclut de se dessaisir de son pôle environnement et affirme vouloir persévérer dans sa stratégie « pertinente » de « développement simultané et durable de ses métiers de l'énergie et de l'environnement ». (quelques jours auparavant, il avait fait savoir qu'il n'abandonnerait à aucun prix sa filiale environnementale. A tel point que les gazettes, tirant la conclusion de ces roulements de mécaniques, estiment que « la fusion paraît compromise », qu'elle « sent le sapin », voire qu'elle est « ensablée ». Et bien peu parient sur une « solution de dernière minute ». En fait, elle est en préparation depuis des mois.

Dès son élection, Sarkozy demande à François Pérol, secrétaire général adjoint de l'Elysée, de réexaminer de fond en comble l'opération. Tous les scénarios sont envisagés: fusion de GDF avec EDF, achat de Suez par GDF (ou l'inverse), alliance de GDF avec le gazier algérien Sonatrach, etc. Pour, finalement, revenir au point de départ: la seule solution est une fusion de GDF avec Suez. Mais, comme cette société privée vaut 17 milliards de plus que le groupe public, l'Etat n'obtiendrait pas la minorité de blocage (34 % du capital) qu'il exige dans le nouvel ensemble.

Mestsallet au rapport

Pour compenser cette différence, le patron de Gaz de France, Jean-François Cirelli, et Mestrallet écrivent, le 15 juillet, à Sarko pour proposer qu'un dividende exceptionnel et faramineux de 5 milliards soit versé aux actionnaires de Suez. « Niet ! », répond l'Elysée, qui précise « Il serait politiquement invendable que les actionnaires de Suez s'enrichissent dans cette opération, notamment Albert Frère, qui toucherait à lui seul 500 millions. » Fin juillet, la situation paraît bloquée.

Le 1^{er} août, Mestrallet est convoqué à l'Elysée. « Il a trouvé un Sarkozy déterminé, voire brutal, sous une apparence amicale », raconte un proche du patron de Suez. « Nous lui avons clairement fait comprendre ce que nous voulions », résume, pour sa part, un homme de l'Elysée. Au cours d'un entretien de plus d'une heure, le

Président fait connaître ses exigences : « *Je veux 34 % pour l'Etat dans le futur groupe et aucun dividende exceptionnel.* » Et il explique à Mestrallet comment procéder: « *Vendez votre filiale environnement pour que Suez revienne à la taille de Gaz de France et que la fusion se fasse entre égaux, sans versement compensatoire.* » Mestrallet objecte : « *Je ne veux pas vendre l'environnement pour que n'importe qui s'en empare.* » Il pense à Henri Proglio, patron de Veolia, son ennemi personnel, mais aussi ami personnel de Sarko, qui ne cache pas son désir de mettre la main sur la société.

De toute façon, les plus gros actionnaires de Suez ont fait leurs calculs. Ils sont persuadés de pouvoir évincer les équipes de Gaz de France et de s'installer aux commandes du nouveau géant de l'énergie, avec un joli bonus pour leurs actions. Et puis ils ne vont quand même pas se fâcher avec leur ami Sarko.

Le beurre et l'argent du beurre

Mestrallet commence donc à en rabattre. Il écrit à Sarkozy, le 12 août puis le 21 août, pour lui proposer de vendre en Bourse environ 30 % de Suez environnement. Mais après la fusion. « *C'était une base de départ, et nous espérions ne pas aller au-delà de 49 %* », confie-t-on chez Suez. Albert Frère et Paul Desmarais, eux, s'impatientent et pressent Mestrallet d'aboutir au cours d'un conseil d'administration, mercredi 29. Le pédégé en titre de Suez n'a plus qu'à s'exécuter. Et c'est finalement le lendemain, alors que Sarko s'exprime devant le Medef, que Mestrallet déclare accepter de céder 66 % de l'activité environnement, après d'ultimes mouvements de menton. Mais cette cession n'en est pas vraiment une grâce à un pacte d'actionnaires signé pour trois ans, et accompagné d'un droit de préemption, les vrais patrons de Suez (Albert Frère, Crédit agricole, etc.) garderont le contrôle de la filiale environnement, contrairement à ce que Sarko a souhaité publiquement trois jours plus tôt.

Conclusion : non seulement les actionnaires de Suez ont mis la main sur Gaz de France, mais, en plus, ils n'ont pas été obligés de vendre leur filiale chérie. Le beurre et l'argent du beurre, il n'y a rien de mieux.

Hervé Martin



Tarifs dans un brouillard de gaz

LE conseil d'administration de Gaz de France, réuni, dimanche, pour autoriser la fusion avec Suez, n'examinait pas une petite question : à savoir celle du maintien -ou non - du tarif réglementé, plus avantageux pour les abonnés. Elle intéresse les 11 millions de clients particuliers du groupe public.

Pour les syndicats et organisations de consommateurs, la messe est dite. « *C'est un renchérissement des factures qui attend les consommateurs* », avertit la CGT. « *La fusion n'aura aucune incidence sur les prix* », assure pourtant la ministre de l'Economie, Christine Lagarde.

Elle oublie un peu vite que la loi obligeant GDF à conserver ses clients « *réglementés* » est allégrement tournée. Ceux qui, depuis le 1^{er} juillet 2007, emménagent dans un domicile neuf n'ont déjà plus droit aux tarifs administrés. Lesquels sont, de toute façon, en sursis : la Commission européenne a clairement fait savoir à la France qu'ils devraient être supprimés pour cause de concurrence déloyale, tant pour le gaz que pour l'électricité.

Par ailleurs, le tarif réglementé du gaz (environ 3 % au-dessous du prix du marché, selon GDF) est beaucoup moins intéressant que celui de l'électricité (30 % inférieur) car il est indexé sur le prix du pétrole. Ainsi, en 2005 et 2006, le prix réglementé du gaz a bondi de près d'un tiers. Depuis, élections obligent, le gouvernement a fait la sourde oreille aux demandes d'augmentation de GDF, malgré l'envolée des prix du brut.

A l'avenir, pourquoi en douter, il saura rester aussi ferme face aux revendications des actionnaires privés de GDF.